



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## réglementation

Question écrite n° 64198

### Texte de la question

Ayant noté avec intérêt les engagements de son prédécesseur lors des entretiens de l'assurance (13 et 14 décembre 2004), M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie les perspectives de mise en oeuvre de l'action commune des assureurs et de l'État souhaitent intervenir, ensemble, en amont, sur les textes en discussion à Bruxelles (L'Argus de l'assurance, n° 6910, 17 décembre 2004).

### Texte de la réponse

En matière d'assurance, l'Etat cherche à associer étroitement les représentants de la profession à l'élaboration de sa position de négociation sur l'ensemble des textes en discussion au niveau européen. Dans le cadre de la négociation du projet de directive relative à la réassurance, dont le vote en codécision par le Parlement européen et le Conseil des ministres européen devrait intervenir prochainement, une concertation étroite avec la profession a ainsi été observée, qui a permis d'introduire dans ce texte des dispositions permettant une modernisation du régime prudentiel des sociétés d'assurances. Il en est ainsi notamment de l'admission des mécanismes de titrisation comme pouvant donner lieu, sur autorisation du superviseur national, à une réduction de l'exigence de marge de solvabilité dans des conditions analogues à la réassurance traditionnelle. La nécessité d'une concertation étroite entre l'État et les professionnels est particulièrement forte dans le cadre du projet solvabilité 2, qui vise à refondre le cadre de la surveillance prudentielle en Europe et pour lequel il est envisagé que le collège des commissaires européens adopte une proposition de directive fin 2006. Plusieurs chantiers concrets sont ouverts, concernant par exemple le modèle standard d'exigence en capital, sur lequel une concertation suivie s'engage en vue d'essayer de définir un modèle à défendre par la France. Il faut ajouter que cette concertation implique également les services du secrétariat général de la commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance, chargé de la supervision des sociétés d'assurances et membre du comité des superviseurs européens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64198

**Rubrique :** Assurances

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 2005, page 4442

**Réponse publiée le :** 20 septembre 2005, page 8754